



COMMUNIQUÉ
Paris, le 26/11/2020

BONUS-MALUS ÉCOLOGIQUE : « 40 MILLIONS D'AUTOMOBILISTES » JUGE RAISONNABLE L'AMENDEMENT ADOPTÉ PAR LE SÉNAT ET APPELLE LES DÉPUTÉS À VALIDER L'ÉTALEMENT DU NOUVEAU BARÈME SUR 5 ANS.

Le 23 novembre dernier, dans le cadre de l'adoption du Projet de Loi de Finances pour 2021, le Sénat votait un assouplissement de l'évolution du barème du bonus-malus écologique pour les années à venir. Une première modification à la proposition de loi avait déjà été apportée par les députés à la mi-octobre : celle-ci visait un étalement de la hausse du malus sur 3 ans au lieu de 2 ans comme initialement prévu.

Finalement, c'est un amendement proposant un étalement sur 5 ans qui pourrait être adopté, si les membres de l'Assemblée nationale rejoignent la décision de leurs collègues sénateurs. Le seuil de déclenchement du malus écologique serait ainsi abaissé progressivement au cours des 5 prochaines années, à raison de 3g de CO2 par an : 135g en 2021, 132g en 2022, 129g en 2023, 126g en 2024 et enfin 123g en 2025.

Aujourd'hui jeudi 26 novembre 2020, l'association « 40 millions d'automobilistes », bien que fermement opposée aux taxes de plus en plus nombreuses qui pèsent sur l'automobiliste et en particulier à l'aggravation annuelle du bonus-malus écologique, estime que la position défendue par le Sénat est la plus raisonnable de celles émises à ce jour par les Pouvoirs publics. Elle invite les députés, qui devront à nouveau débattre de ce sujet avant la fin de l'année, à valider ce lissage sur 5 ans.

Pour Daniel QUÉRO, dirigeant de « 40 millions d'automobilistes » : « la proposition du Sénat de donner plus de temps à l'industrie automobile pour s'adapter à l'abaissement des seuils est la plus raisonnable. Rien ne sert de vouloir aller trop loin, trop vite. Ce serait fixer aux constructeurs automobiles des objectifs irréalisables dans le temps imparti. On sait qu'ils sont capables de grandes innovations pour améliorer sensiblement les performances environnementales de leurs véhicules, mais la Recherche et le Développement de ces technologies demandent du temps ».

C'est difficile à croire, mais le système du bonus-malus écologique, à son origine, était avantageux pour l'automobiliste : « il constituait une véritable incitation à l'achat de véhicules vertueux grâce aux subventions versées par l'État, tandis qu'il n'est plus perçu aujourd'hui que comme une taxe injuste, tant il a été dévoyé au fil des années et ne sert plus désormais qu'à sanctionner l'achat d'un véhicule. Et les conséquences sur le parc automobile sont désastreuses : pour la première fois depuis bien longtemps, on constate une augmentation des ventes de voitures d'occasion de plus de 15 ans ; donc des véhicules anciens et polluants. Cela traduit un vrai malaise économique » analyse Pierre CHASSERAY, délégué général de l'association.

CONTACT PRESSE :

Tél. : 02 43 50 06 35
Port. : 06 10 07 48 26



www.fil-conducteurs.com



@40MA – 40 millions d'automobilistes
@PChasseray – délégué général



www.40millionsdautomobilistes.com



À propos de « 40 millions d'automobilistes » 40 millions d'automobilistes est une association d'intérêt général, porte-parole des automobilistes raisonnables et défenseur de leurs intérêts. Elle est active tant sur le plan national qu'europpéen. Elle intervient dans l'ensemble des débats de fond liés à l'usage de l'automobile face aux grands enjeux sécuritaires et environnementaux, pour adapter et préserver l'automobilité, facteur indispensable à la croissance économique et à la qualité de vie des ménages.
www.40millionsdautomobilistes.com